



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	05	02 .04	26
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 51
Nombre de
conseillers en
exercice : 51

Date de
convocation :
27 mars 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, COLLINET-VOYARD Christine, DANGIN Anita, DE AMARAL Kévin, ERARD Carine, ERARD Claudine, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HENQUINBRANT Olivier, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, MONNE Carmen, NOBLOT Christophe, PINTO Hugo, PIOT Bernard, RENARD Régis, RONDELET Guillaume, ROSSELLE Jean-Luc, ROUSSEL Véronique, SCHREINER Jean-Baptiste, SLANGEN Eric, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DANISKAN Serkan pouvoir donné à PINTO Hugo, DECHANET Marie-José pouvoir donné à WOJTYNA Lucienne, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à VERGEOT Denis

Absents : LELUBRE David

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....47
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....1
Votants.....50

5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-10, et L 5211-41-3

Monsieur le Président indique qu'il reste 8 conseillers communautaires à élire pour composer le bureau, il indique qu'un certain nombre de candidats se sont fait connaître à savoir :

- Fabrice ANTOINE
- Odile BORDE
- Serkan DANISKAN
- Kévin DE AMARAL
- Mikaël GEOFFROY
- Claudine HUBAIL
- Didier JOBERT
- Walter LEGER

Il demande si d'autres candidats veulent se présenter. Messieurs Pierre-Frédéric MAITRE, Patrice BOUR, Claude HACKEL, Patrick MARY et Denis VERGEOT présentent leur candidature en tant que membre du bureau.

Monsieur le Président rappelle que comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours, et donc de procéder à une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls vice-présidents.

Monsieur le Président précise que le conseil a la faculté de procéder, si la majorité des conseillers communautaires y est favorable, pour l'élection des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents, à une élection au panachage en lieu et place d'un scrutin uninominal à trois tours.

Il propose au conseil ce mode d'élection. Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** pour un scrutin au panachage pour l'élection des membres du bureau.

Ont obtenu :

	AU 1 ^{er} TOUR	AU 2 ^e TOUR	AU 3 ^e TOUR
M. JOBERT Didier	42 voix	...	...
M. ANTOINE Fabrice	41 voix	...	...
M. LEGER Walter	40 voix	...	...
Mme BORDE Odile	39 voix	...	...
M. GEOFFROY Mikaël	38 voix	...	...
Mme HUBAIL Claudine	34 voix	...	...

M. BOUR Patrice	28 voix	...	...
M. DE AMARAL Kévin	28 voix	...	...
M. DANISKAN Serkan	25 voix	...	...
M. MARY Patrick	16 voix	...	...
M. MAITRE Pierre-Frédéric	12 voix	...	...
M. HACKEL Claude	11 voix	...	...
M. VERGEOT Denis	7 voix	...	...
M. LEMOINE Pascal	2 voix	...	...
M. PIOT Bernard	2 voix	...	...
M. BEAUPIED Laurent	1 voix	...	...
M. HENQUINBRANT Olivier	1 voix	...	...
M. MENNETRIER Alain	1 voix	...	...
M. NOBLOT Christophe	1 voix	...	...
M. ROSSELLE Jean-Luc	1 voix	...	...
M. SCHREINER Jean-Baptiste	1 voix	...	...

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil :

- **PROCLAME** les conseillers communautaires, autre que le Président et les vice-présidents, suivants élus membres du Bureau communautaire:
 - Monsieur Didier JOBERT
 - Monsieur Fabrice ANTOINE
 - Monsieur Walter LEGER
 - Madame Odile BORDE
 - Monsieur Mikaël GEOFFROY

- Madame Claudine HUBAIL
 - Monsieur Patrice BOUR
 - Monsieur Kévin DE AMARAL
-
- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau autre que le Président et les vice-présidents
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 3 avril 2026

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Président



Philippe BORDE

